

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du lundi 7 novembre 2016 à 20 h 30**

-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :** Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Delphine RICHARD, Véronique BENOIT, Gilles PETIT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-Paul RATEL.

**Excusées :** Corine NERI (pouvoir donné à Sylvaine CHRISTIN), Mandy DURET, Ondine BONNET-REBIERE.

Secrétaire de séance : Delphine RICHARD.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 20 juin 2016.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Autoriser la Présidente à demander une aide financière auprès de la région pour le projet d'extension de l'école**

Comme cela avait été fait pour le Conseil Départemental et les services de l'Etat, la Présidente demande au comité syndical leur avis et autorisation afin de déposer une demande de subvention au Conseil régional pour le projet d'extension de l'école.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à demander une aide financière auprès de la région.

❖ **Autoriser la Présidente à poursuivre le projet d'extension de l'école**

Il est rappelé que le coût du projet d'extension de l'école se monterait à 438 720 € HT.

Suite à la dépose d'un dossier de demande de subvention, Le syndicat intercommunal scolaire a reçu une réponse des services de l'Etat, allouant une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 166 713 € au projet.

Le syndicat intercommunal scolaire serait porteur du projet, et la commune de la Chavanne et Planaise le financerait, à part égale. Il resterait donc à financer 272 007 €, soit 136 003,50 € par commune.

La caisse des dépôts et consignation a été sollicité pour des simulations d'offres de financement pour un montant de 100 000 € et 135 000 € et sur une durée de 15, 20 ou 25 ans. Ces offres sont présentées aux membres du SIVU scolaire et seront étudiées en fonction de l'avancement du projet.

Pour 2016, suite à une demande, le Conseil Départemental avait annoncé verbalement une aide à hauteur de 38 %, soit 76 000 €. Mais le projet n'étant pas assez avancé, l'octroi de cette subvention n'a pu être attribué. Cette demande sera représentée et étudiée sur l'année 2017.

La Présidente suggère de créer une commission des travaux pour suivre l'évolution du projet. Se proposent pour faire partie de cette commission : Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-Paul RATEL, Gilles PETIT, Clotilde DOUCHEMENT, Sylvaine CHRISTIN.

#### « Le comité syndical

- autorise la présidente, à effectuer toutes les opérations nécessaires à la réalisation des travaux jusqu'à leur achèvement complet, et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- autorise la présidente à solliciter des subventions du montant le plus élevé possible pour aider au financement de l'opération ;
- valide la proposition de créer une commission des travaux, afin de suivre l'évolution du projet d'extension de l'école intercommunale ;
- autorise la présidente à passer des conventions avec les communes membres pour définir les modalités de financement de la part de chacune ;
- autorise la présidente à contracter les emprunts éventuels pour financer les parts communales, au nom des communes qui le souhaitent et en accord avec elles, et assurer auprès des dites communes le recouvrement des montants découlant de ces emprunts jusqu'à leur total remboursement ;
- autorise la présidente à contracter, si besoin, un prêt-relais ou une ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire pour assurer la trésorerie de l'opération (règlement des factures en attente des subventions et éventuellement du remboursement de la TVA par le FCTVA) ;
- dit que la présidente sera assistée des membres de la Commission des Travaux pour le choix des entreprises, le suivi du chantier et la réception des travaux ;
- s'engage à inscrire au budget primitif 2017 du SIVU, en recettes et en dépenses, tous les montants prévisionnels liés à ces travaux. »

#### ❖ **Convention avec l'association « Lire et faire lire » pour l'année 2016-2017**

Il est proposé de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire ». Cette année, Michèle BERLIOZ et Marie-Thérèse DELFARGUIEL en alternance pour le mardi, Martine SERVIERES pour le jeudi, et Lucienne GRAND viennent sur l'école lors des TAP et encadrent un groupe de 6 enfants. Elles content des histoires aux enfants afin de leur transmettre le goût et le plaisir de lire. Cette adhésion coûte au SIVU 90 € par an + 25 € par personne bénévole pour l'année scolaire. Le coût à l'année est donc de 165 euros, pour 3 personnes (coût beaucoup moins important qu'un intervenant extérieur).

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve de renouveler la convention avec l'association.

#### ❖ **Réflexion et prise de décision concernant un abri pour vélos et trottinettes**

La Présidente explique au comité que, actuellement, les vélos et les trottinettes restent dehors dans la cour et prennent la pluie ou la neige, ou sont rentrés dans l'école, ce qui gêne le ménage le soir ou l'accès aux portemanteaux le matin... L'idée serait donc d'installer un abri de jardin à l'extérieur, pour les stocker. Si cette solution est retenue, il faut pour cela faire une demande de déclaration préalable en mairie de Planaise.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve la proposition d'achat d'un abri de jardin et autorise la Présidente à déposer une déclaration préalable en mairie.

#### ❖ **Présentation d'un agent contractuel au dispositif de titularisation proposé par le Centre de Gestion**

Suite au prolongement du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale, La Présidente propose de présenter à la commission du comité technique du centre de gestion de la fonction publique le dossier de Madame Sylviane FUSIER. Cet agent a 12 années d'ancienneté dans la collectivité, et occupe un poste d'ATSEM et d'agent d'animation. Sous certaines conditions, les

agents contractuels peuvent être présentés au Comité technique afin d'être titularisés. Le dossier est à déposer avant le 24 novembre 2016.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à déposer une demande de titularisation pour Mme FUSIER auprès du Comité technique du Centre de Gestion.

### Questions diverses

- Le syndicat a reçu l'arrêté de la Préfecture datant du 6 octobre 2016 allouant une subvention des services de l'Etat, au titre du DETR, à hauteur de 166 713 € pour le projet d'extension de l'école.
- les offres de financement de la Caisse des Dépôts pour un emprunt de 100 000 € sont de 0,98% sur 15 ans, 1,19 % sur 20 ans et 1,32 % sur 25 ans.
- Travaux réalisés à l'école :
  - réparation des stores dans la classe des PS-MS et dans l'atelier du premier étage (Entreprise SAGANEO),
  - réparation des portes et portillons extérieurs (ALU VERRE),
  - reprogrammation de l'éclairage extérieur (Entreprise CHARPIN),
  - Remplacement des tuiles de faîtage du toit de l'école, manquantes suite à l'orage (Entreprise SIMON) ;
  - le remplacement de la carte électronique de l'ascenseur à prévoir prochainement (Entreprise KONE).
- Formation aux premiers secours pour des agents du SIVU le 12 octobre 2016.
- En janvier 2017, l'école accueillera une stagiaire sur le temps scolaire et périscolaire, à raison de 28h45 par semaine.
- Les logiciels Berger-Levrault (compta, paie, Enfance) ont été installés sur les nouveaux ordinateurs et les formations sont en cours. Le portail Enfance a été mis en service le 3 novembre 2016. Il permet aux familles d'inscrire par internet leurs enfants à la garderie, et à la cantine via un portail famille.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 14/11/2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 14 novembre 2016

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
Mairie de la Chavanne  
Chef-Lieu  
73800 LA CHAVANNE